



Feuille de route 2026-2029

I. Préambule

Créé en 1993 en tant que 1^{er} groupe de travail du Comité français de l'UICN (CF UICN), le Groupe Outre-mer ou « GOM » est un réseau d'experts (chercheurs d'organismes scientifiques, naturalistes expérimentés, gestionnaires d'espaces naturels, acteurs associatifs ou du secteur public ou privé) de l'ensemble des territoires ultramarins français ([Le Groupe Outre-Mer \(GOM\) – UICN Comité Français | Préserver la biodiversité](#)). Ce réseau permet une interface de ces acteurs à la fois au sein de leur propre territoire, mais aussi entre les territoires et l'Hexagone d'une part, et entre les différents territoires ultramarins d'autre part. Caisse de résonance, le GOM embarque des thématiques communes avec des illustrations fortes par territoire pour prendre en compte leur singularité. Enfin, le GOM est un groupe d'influence en matière de politiques publiques environnementales, y compris sur des projets de développement affectant la biodiversité.

Les axes d'intervention du GOM sont multiples et soumis aux évolutions de l'actualité de la conservation de la nature : élaboration de stratégies nationales, européennes ou territoriales qui concernent la biodiversité des outre-mer, lancement de nouvelles initiatives, documents de planification, projets majeurs ou programmes de financement, tenue de Congrès mondiaux de la Nature ou autres événements internationaux importants.

Le GOM est doté d'un Bureau composé de quatre membres élus pour un mandat de 3 ans. Le GOM bénéficie de l'appui technique du Programme Outre-Mer du CF UICN, sous la forme de secrétariat et animations des réunions. Le programme Outre-mer quant à lui bénéficie de l'expertise des membres du GOM.

Cette feuille de route, rédigée pour le mandat juillet 2026 - juin 2029 du Bureau du GOM, a pour objectif de donner un cadre et de guider aux actions menées, tout en conservant une certaine souplesse permettant d'adapter les interventions aux actualités. Elle évolue en appui, en écho et en complémentarité des actions menées par le programme outre-mer du CF UICN (cf. Annexe 1).

II. Mode de fonctionnement

Pour ce mandat, le **Bureau** continuera à être l'oreille des territoires, alerter/témoigner des impacts sur la biodiversité et mobiliser les acteurs clés pour soutenir la conservation efficace et la restauration des écosystèmes, en alignement avec les engagements locaux, nationaux et internationaux pour la biodiversité et le climat. Le GOM organisera différents types de réunions :

- Les **réunions nationales** en visio-conférence auront lieu 2 à 3 fois par an avec pour objectif de créer de la cohérence entre les différentes actions territoriales, renforcer l'impact et l'envergure nationale et avoir une vision plus globale des enjeux environnementaux sur l'ensemble des territoires des outre-mer.

- Les **réunions délocalisées** dans les territoires seront maintenues afin de faciliter les échanges entre membres d'un même territoire et de renforcer leur mise en réseau. Le rythme idéal de la tenue de ces réunions est de 1 par an et par territoire.
- Les **groupes de travail *ad hoc*** créés autour d'une problématique particulière seront dynamisés ou créés en fonction des besoins, car ils permettent aux membres intéressés par un sujet en particulier de se regrouper pour travailler de manière détaillée et réactive. A date, quatre groupes de travail ont été créés (piste longue aéroport Mayotte, EnR en outre-mer, Forêts en outre-mer, grands fonds marin) et de nouveaux groupes pourront être créés durant cette mandature selon les besoins.

III. Axes de travail (priorités pour 2026-2029)

Les actions du GOM se focalisent sur la conservation de la biodiversité, laquelle est intimement liée à la problématique du dérèglement climatique, aux invasions biologiques et à la dégradation des écosystèmes. Dans la mesure où le changement climatique et l'érosion de la biodiversité s'influencent mutuellement et résultent bien souvent des mêmes causes, les Solutions fondées sur la Nature continueront à être mises en avant, notamment au stade de la planification.

Chaque axe de travail prioritaire identifié sera co-piloté par un ou deux membres du bureau et la responsable du programme Outre-mer du CF UICN, afin d'assurer un suivi des actions durant le mandat et de faciliter la gestion des sollicitations.

Pour ce mandat, les activités du GOM se focaliseront sur cinq axes stratégiques :

Axe 1 : Contribuer aux politiques, stratégies (internationales, européennes et nationales), initiatives, rapports et documents de planification pertinents pour la protection de la biodiversité des outre-mer

Sur cet axe, les membres du GOM seront sollicités pour apporter leur contribution aux grands documents stratégiques qui concernent directement ou indirectement la biodiversité des territoires ultramarins, et qui peuvent jouer un rôle crucial pour sa protection en amont des projets. Le GOM peut ainsi jouer un rôle d'influence au stade de la planification stratégique.

Pour la période 2026-2029, sont notamment identifiés :

- La Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030 et les Stratégies Régionales Biodiversité (SRB) dans les territoires.
- Le Règlement européen sur la Restauration de la Nature : ce règlement, entré en vigueur en 2024, affiche comme objectif de restaurer au moins 20 % des zones terrestres et des zones marines d'ici 2030 et l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés d'ici 2050. Des feuilles de route déclinées pour les DROM sont en cours d'élaboration et le GOM devrait être consulté pour avis.
- La Stratégie Nationale Bas Carbone #3 (SNBC3) et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3) mettent tous deux en avant le rôle des écosystèmes pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
- La Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) 2021-2030 : l'objectif de la SNAP est de couvrir 30% du territoire par un réseau cohérent d'aires protégées dont 10% en protection

forte. La déclinaison territoriale de cette stratégie nationale dans les outre-mer pourra être suivie par le GOM.

- Le Plan National milieux humides 2022-2026 : la proposition de stratégie outre-mer du PNMH4 a été publiée début 2026 et identifie les actions prioritaires pour renforcer la protection, la restauration et la gestion durable des milieux humides par territoire ([Pour une stratégie dédiée aux outre-mer pour le 4^e Plan national milieux humides \(2026–2030\) – UICN Comité Français | Préserver la biodiversité](#)). Les experts du GOM pourront être amenés à contribuer au suivi de la mise en œuvre de ce plan dans les différents DROM.
- Les Documents stratégiques de bassin maritime (Saint-Pierre-et-Miquelon, Antilles, Guyane, Océan Indien) : certains ont été adoptés et d'autres pas encore. Leur contenu et leur mise en œuvre seront suivis par les membres quand cela est pertinent. Le lien pourra être fait avec la Stratégie Nationale Mer et Littoral 2023-2029 adoptée en 2023.
- Les autres documents stratégiques et de planification territoriaux tels que les SDAGE, , SAGE, ENS, SAR, SCOT, PLU/PUD/PGA, PPRN etc.
- Les initiatives nationales spécifiques aux outre-mer, et notamment le programme Terres et Mers Ultramarines (TeMeUm) de l'Office français de la Biodiversité (OFB) et l'Initiative française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) dans le cadre de son plan d'action 2027-2030.
- La mise en œuvre du plan d'action biodiversité.
- Les résolutions du congrès mondial de Abu Dhabi : accompagnement des membres sponsors sur le rapportage des actions.

Cet axe sera co-piloté par Amélie Van Gemert, et François Tron et la responsable du programme outre-mer du CF UICN.

Axe 2 : Alerter, suivre et contribuer aux avis ou positionnements du Comité français de l'UICN sur les problématiques récurrentes et structurantes ayant un impact significatif sur la biodiversité des outre-mer

Lors de ce mandat, le GOM s'attachera à concentrer son attention en premier lieu sur les problématiques récurrentes et transversales aux territoires, en mobilisant son expertise collective. Le GOM se concentrera ainsi sur les principaux facteurs d'érosion de la biodiversité (et les solutions pour y remédier), avec une mobilisation sur les projets, selon les enjeux. En second lieu, les sujets sur lesquels l'attention politique doit être attirée (ex : problèmes de déforestation à Mayotte, problème de gestion des eaux usées, destruction des rivières, artificialisation des sols etc.) continueront à être suivis, afin d'intervenir si cela peut représenter une valeur ajoutée.

Pour cette mandature, les sujets suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- Suivi de la création et renforcement d'aires protégées/ZPF : ce suivi doit être renforcé dans le cadre de la territorialisation de la SNAP dans les DROM, avec un focus spécifique sur Saint-Pierre-et-Miquelon où il n'existe ni ZNIEFF ni aire protégée à l'heure actuelle, et le suivi de la Réserve Nationale Naturelle Nationale dans les Iles Éparses. Enfin, la gestion de grandes aires marines protégées telles que le Parc Naturel de la Mer de Corail en Nouvelle-Calédonie et l'Aire Marine Gérée de Polynésie française Tainui atea continuera de faire l'objet d'un suivi de la part du groupe.

- Pêcheries : la question des conditions d'exercice d'activités de pêche industrielle au sein des réserves et autres espaces protégés fera l'objet d'une attention particulière, en lien avec la mise en œuvre de la SNAP. Un suivi attentif des pêcheries de Tainui atea sera mené conjointement avec le programme aires protégées du CF UICN.
- Projet d'énergies renouvelables (terrestres et marines) : le GOM via son groupe de travail ad-hoc, en complément du programme outre-mer du CF UICN et en collaboration avec le programme écosystèmes du CF UICN pourra proposer des préconisations permettant la conciliation entre le développement des projets d'EnR avec la conservation de la biodiversité marine et terrestre.
- Orpaillage illégal : sujet toujours d'actualité en Guyane, il convient de continuer à suivre ces 3 prochaines années.
- Projets miniers : le GOM continuera à assurer une veille sur ce type de projets, que ce soit sur terre ou en mer, et alertera, au besoin, sur les conséquences néfastes de projets en cours d'instruction. Une attention particulière sera portée sur les mines de Nouvelle-Calédonie dans un contexte de relance économique.
- Piste longue de l'aéroport de Mayotte : via son groupe de travail *ad hoc*, le GOM maintiendra une vigilance toute particulière, notamment sur les mesures de compensation, sur ce projet qui est maintenu et déplacé en grande terre.

Cet axe sera co-piloté par Amélie Van Gemert et la responsable du programme outre-mer du CF UICN.

Axe 3 : Contribuer et participer activement aux grands rendez-vous internationaux, nationaux et régionaux sur la biodiversité

Le GOM est l'une des seules instances rassemblant des acteurs de tous horizons (aussi bien publics que privés) de l'ensemble des outre-mer français. A ce titre, et à l'instar de l'UICN qui représente aussi bien des États que des associations, des Collectivités et des représentants de communautés autochtones, il porte une voix indépendante qui peut résonner lors de grands rendez-vous régionaux, nationaux ou internationaux. La participation des membres du GOM à des événements précis pourra être encouragée et facilitée (obtention de billets, soutien financier etc.) dans la mesure des moyens disponibles.

Pour la période 2026-2029, le GOM pourra ainsi participer par le biais d'une représentation ou contribution particulière aux événements suivants (liste non exhaustive) :

- 11^{ème} conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et des aires protégées (septembre 2026 à Nouméa).
- Congrès français de la Nature (octobre 2026, 2027, 2028 à Paris) : les travaux du GOM pourront être présentés et travaillés à l'occasion de cet événement annuel du CF UICN.
- COP 17 Biodiversité (18 au 30 octobre en Arménie).
- 30^{ème} Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques (5 au 7 novembre 2026, en Guadeloupe).
- COP Océan (11 au 22 janvier à New York).

- Congrès mondial des Aires Protégées (4 au 10 septembre 2027 au Panama).
- Congrès mondial de la nature de l'UICN (2029, lieu à définir) : le GOM sera sollicité pour identifier un ou des sujets de motions qui pourront être soumis en amont du Congrès (fin 2027- début 2028).
- Suivi et contribution, si pertinent, aux COP des Accords Environnementaux Multilatéraux (Convention sur la Diversité Biologique, Ramsar, CITES, Convention sur les Espèces Migratoires, Convention sur le Patrimoine Mondial, etc.) et des Conventions des mers régionales.
- Participation et contribution aux rendez-vous nationaux importants sur la biodiversité : séminaire Outre-mer en marge des Rencontres Biodiversité et Territoires de l'OFB (décembre 2027), autres événements majeurs concernant les outre-mer.

Cet axe sera co-piloté par l'ensemble des membres du bureau en fonction de leur participation aux événements ainsi que la responsable du programme outre-mer du CF UICN.

Axe 4 : Faciliter la diffusion d'informations, le partage de connaissance et les retours d'expériences entre les territoires

À la suite des réunions délocalisées dans les territoires qui ont eu lieu en fin d'année 2025 (cf. Annexe 2), un besoin transversal de partage de connaissances et retours d'expériences entre les territoires est apparu comme prioritaire. Les actions suivantes sont pressenties :

- Partage des informations relatives aux événements, initiatives ou expériences de terrain (par exemple succès pour la préservation d'une espèce menacée, nouvelle initiative de coopération régionale, nouveaux résultats de recherche, nouvel outil de science participative ou de recueil de données etc.). Les RETEX entre les territoires pourront faire l'objet de réunions spécifiques selon les sujets (par exemple la restauration post-cyclonique, la gestion des EEE).
- Partage des opportunités de financements de projet de conservation/restauration de la biodiversité au niveau Européen (BESTLIFE2030, LIFE), FEDER, FEADER etc.), national (OFB, AFD, Fonds Verts), régional (ex. KIWA, Varuna), territorial (DEAL/DGTM, Offices de l'Eau, Collectivités, Pays...) ainsi que des fondations privées (ex. SOS Corail, Iris, Artelia, Nature et Découvertes). Tous les membres du GOM sont appelés à partager les informations sur les mécanismes de financement qui pourraient intéresser la communauté de la conservation dans les outre-mer. Ils peuvent également solliciter le groupe pour faire remonter certaines demandes vis-à-vis de ces mécanismes.
- Être le porte-parole dans les territoires des différents outils du CF UICN (liste verte, liste rouge écosystème, liste rouge espèces) en complémentarité des salariés du CF UICN.
- Partage des actualités de manière trimestrielles via la liste de diffusion du GOM (groupe.outremer@uicn.fr).
- Animation et gestion de la page web du GOM, et de son groupe LinkedIn permettant le partage d'information par tous les membres.

- Examen des nouvelles candidatures, gestion des membres.

Cet axe sera co-piloté par Aurélie Fourdrain, François Tron et la responsable du programme outre-mer du CF UICN.

Axe 5 : Promouvoir et accompagner la participation et la mobilisation de la société civile dans les actions de préservation de la biodiversité ultramarine

Ce sujet est ressorti comme prioritaire dans quasiment tous les territoires lors des dernières réunions délocalisées. En effet, les experts s'accordent sur la nécessité de prise en compte de la société civile dans les actions de conservation et ce pour une réussite et une pérennité des actions dans le temps.

Dans le cadre de ce nouvel axe stratégique le GOM pourra :

- Être un espace de dialogue entre science et société civile.
- Favoriser la montée en compétences des acteurs locaux et l'accompagnement au développement organisationnel via notamment les RETEX entre les territoires.
- Promouvoir les chantiers participatifs en complémentarité des actions menées par les agents sur le territoire.
- Réfléchir sur le portage d'une vision de l'écologie en résonance avec la population locale.
- Mettre en avant l'implication de la jeunesse dans les actions de restauration/conservation de la biodiversité des outre-mer.

Cet axe sera co-piloté par Julien Cambou et la responsable du programme outre-mer du CF UICN.

Ces axes, ainsi que les exemples cités ne doivent en aucun cas limiter la souplesse d'intervention et d'action du GOM : toute sollicitation du groupe pour une action spécifique sera soumise au bon jugement du Bureau, afin de déterminer si une action du GOM est pertinente, appropriée et efficace. La forme exacte de toute nouvelle intervention (courrier, contribution écrite ou orale, avis officiel, communiqué de presse etc.) sera déterminée par le Bureau.

Annexe 1 : Synergies et complémentarité entre les axes stratégiques du GOM et du programme outre-mer du CF UICN

Le GOM et le programme outre-mer (POM) du CF UICN ont une mission commune, celle de contribuer à la préservation et à la restauration de la biodiversité unique des outre-mer via différents leviers : expertise, plaidoyer et mobilisation.

En effet le POM s'articule autour de 4 axes stratégiques :

1. Renforcer, valoriser et diffuser les connaissances sur la biodiversité ultramarine
2. Mener des actions de conservation et de restauration de la biodiversité
3. Alerter, suivre et contribuer aux avis/positionnements au niveau national et Européen
4. Mobiliser, accompagner et mettre en réseau les acteurs locaux

Ces axes stratégiques rejoignent ceux du GOM :

1. Contribuer aux politiques, stratégies, initiatives, rapports et documents de planification pertinents pour la protection de la biodiversité des outre-mer
2. Alerter, suivre et contribuer aux avis ou positionnements du Comité français de l'UICN sur les problématiques récurrentes et structurantes ayant un impact significatif sur la biodiversité des outre-mer
3. Contribuer et participer activement aux grands rendez-vous internationaux, nationaux et régionaux sur la biodiversité
4. Faciliter la diffusion d'informations, le partage de connaissance et les retours d'expériences entre les territoires
5. Promouvoir et accompagner la participation et la mobilisation de la société civile dans les actions de préservation de la biodiversité ultramarine

Les axes 1, 2 et 3 du GOM sont similaires à l'axe 3 du POM.

Les axes 4 et 5 du GOM sont englobés dans l'axe 4 du POM.

Le POM mène des actions de conservation et de restauration de la biodiversité au travers de son Axe 2. Bien que le GOM ne contribue pas directement aux actions de terrain, il peut s'y impliquer au travers de son expertise et de conseils sur la cohérence des actions proposées.

Les leviers communs aux axes stratégiques du GOM et du POM sont présentés par axe :

Leviers	GOM	POM
Expertise	Axe 1, Axe 4	Axe 1, Axe 2
Plaidoyer	Axe 2, Axe 3	Axe 3
Mobilisation	Axe 5	Axe 4

Annexe 2 : Priorités identifiées par territoire (réunions délocalisées 2025)

Lors des réunions délocalisées qui se sont tenues entre septembre 2025 et janvier 2026, des priorités transversales et spécifiques aux territoires ont été identifiées. Celles-ci figurent sur le tableau ci-dessous :

Territoire	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5
Guadeloupe	Territoire pilote feuilles de route restauration de la nature dans les OM	Besoin de formations biosécurité et gestion de la faune et flore EEE	RETEX programme espèce et autres territoires		
Martinique	Relais de l'état de santé des récifs coralliens, herbiers et mangroves suite au dernier rapport de l'IFRECOR	Sargasses : travailler sur le statut juridique des sargasses	Participation/mobilisation de la société civile		
Guyane	Souveraineté territoriale de la Guyane en Amérique du Sud notamment sur les thèmes de l'orpaillage et la pêche illégale	Partage d'expériences des différents territoires	Mobilisation citoyenne pour une vision partagée de la conservation		
Wallis et Futuna	Besoin de structuration de la société civile - gouvernance singulière = rôle central de la chefferie - manque de fédération des associations de protection de l'environnement	Enjeu environnemental prioritaire : gestion de l'assainissement et extraction de sable			
Nouvelle- Calédonie	Appui à l'élaboration d'un courrier sur le sujet de la reconstruction de la NC	Nécessité de soutien des associations locales qui sont en difficulté financière	Gestion du risque requin		
Polynésie Française	Gouvernance et mise en place de Tainui atea	Continuum terre- mer	Intégrer la population dans la consultation sur la loi sur l'eau du Pays	Suivi sujet code des mines	
Mayotte	Incendies/brûlis	Restauration des mangroves en coordination avec le Conservatoire du Littoral	Evaluation LR espèces post-Chido	Reconstruction Mayotte : définition des besoins du territoire - calendrier & gouvernance à valider par la direction de la DEAL	
La Réunion	Incendies/brûlis	Mobilisation de la société civile via des chantiers participatifs et en complément de l'ARB	Continuum terre-mer	SRB en cours d'élaboration sur le territoire	Besoin de RETEX résilience écosystèmes naturels post- Chido